
Adaptations d'offre au 5 janvier 2026

AVENANT N°15



Entre

La Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien

Sise, 1717, route d'Avignon 30 200 Bagnols sur Cèze. En tant qu'autorité délégante.
Représentée par son Président Jean Christian REY
D'une part

Et

La société dédiée TRANS'GARD RHODANIEN Société par actions simplifiées, au capital de 30 000€, dont le siège social est situé au 309 avenue François Mitterrand 30 200 BAGNOLS- SUR-CEZE représenté par son Directeur Brice VERDIER

En tant que concessionnaire de la convention d'affermage,

Ci-après désigné « le concessionnaire »

D'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule :

La Collectivité après conseils et études auprès du concessionnaire TGR acte des modifications d'offre à compter du lundi 5 janvier 2026 sur son réseau :

1. Navettes urbaines de Pont-Saint-Esprit :

Retouche de l'offre produite sur la navette sud pour desserte du quartier des Mourguettes et du Chemin de Gaujac (5 nouveaux arrêts de bus)

Implantation de deux arrêts supplémentaires sur la navette Nord (Jean Jaurès et Lidl)

Reconstruction des grilles horaires pour maximiser le nombre de connexions avec les cars et train LIO en gare/PEM et ajuster les temps de parcours

La desserte du quartier des Mourguettes se fait en alternat avec la boucle du Cimetière/ Nouvelle Gendarmerie sans générer de temps supplémentaire. La modification n'a pas d'incidence financière hormis la création de 7 nouveaux points d'arrêt (Mourguettes, Emile Noel, Fatouliers, Menestrels, Gaujac, Jean Jaurès et Lidl) valorisés à 8 881 € par an (prix HT 2019).

2. Ligne scolaire 107 (Issirac > Pont Saint Esprit > Bourg Saint Andéol)

Retouche de l'offre produite sur la ligne 107 afin de permettre aux enfants scolarisés à Bourg Saint Andéol et habitant dans les communes de Le Garn et d'Issirac de bénéficier d'un trajet aller-retour quotidiens calés sur les heures d'entrées et de sorties des établissements.

La modification génère un surplus de 15 306 kms par an valorisés à 17 325 € par an (prix HT 2019)

3. Ligne Régulière 14 (Bagnols-sur-Cèze > Montclus)

Décalage de 15 minutes du départ de 17h45 de la ligne 14 et détour spécifique jusqu'à l'arrêt Vigan Braquet afin d'offrir aux élèves domiciliés à Montclus et scolarisés à Bagnols sur Cèze un retour à domicile après 18 heures.

Cette modification génère un surplus annuel de 845,6 kilomètres et 20,13 heures.

En conséquence, il est arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 – Application des modalités contractuelles

Selon le mode opératoire retenu pour les adaptations d'offre et la création de nouveaux arrêts, les adaptations d'offre génèrent une modification de la contribution forfaitaire de 26 206 € (prix € 2019)

ARTICLE 2 – Mise à jour du tableau de suivi des avenants

L'avenant 15 porte à 8,14% l'incidence financière cumulée.

Avenants	Objet	Délibération et Date	Fondement	Incidence financière	Incidence financière cumulée
1	Grille tarifaire – modification annexe 6	156/2019 du 16/12	Administratif	aucune	aucune
2	Crise sanitaire COVID-19 pour la période du 16 mars au 4 juillet 2020	91/2020 du 20/07	Sanitaire	remboursement, déduction CFE	-0,74%
3	Régime de TVA sur la Contribution Forfaitaire d'Exploitation	151/2021 du 29/11	Fiscal	aucune	aucune
4	Réduction services période "Covid 19" du 6 au 30 avril 2021	94/2021 du 13/12	Adaptation d'offre	remboursement, déduction CFE	-1,05%
5	Modification annexe 6 - "Gamme Tarifaire" mise en place du titre BAGRO	34/2022 du 07/02	Administratif	aucune	aucune
6	«Respect des principes de la République»	35/2022 du 07/02	Législatif	aucune	aucune
7	Dédoublément et renforcement des navettes urbaines de Pont St Esprit et Bagnols et suppression de l'option n°3 (Uggo+)	143/2023 du 27/06	Evolution d'offre	montant annuel de l'option 1 modifiée soit 538 721€ HT (€ 2019), montant annuel de l'option 2 modifiée soit 498 259 € HT (€ 2019)	1,37%
8	Mise en place d'un véhicule supplémentaire sur la ligne 150 afin de pouvoir transporter les élèves de Gaujac vers les établissements scolaires de Bagnols-sur-Cèze. Ces élèves sont actuellement récupérés par un véhicule des services LIO.	143/2022 du 27/06	Evolution d'offre	66 067€ par an (€ 2019)	2,04%
9	Révision de l'engagement de recette du délégataire et par conséquent de la CFE prévisionnelle suite à la mise en œuvre de la gratuité sur la ligne 14 au 10 juillet 2023.	29/2024 du 04/03	Compensation perte engagement de recettes sur CFE	7 000€ HT annuel (€2019)	2,12%
10	Remplacement des indices INSEE S et M de la	105/2024	Art 34.2	aucune	aucune

	formule d'actualisation de l'article 34,2 de la concession transport.	du 24/06			
11	Mise en place de nouveaux services Lignes de rabattement sur Bagnols et Pont (L15/16/17/30)	66/2025 du 16/04	Evolution d'offre	Montant annuel de 357 908€ HT (€ 2019)	7,81%
12	Remplacement des indices INSEE G et Gn de la formule d'actualisation de l'article 34,2 de la concession transport.	103/2025 du 12/06/25	Art 34.2		aucune
13	Réduction service 2024 (mouvement agriculteurs) et 2025 (mouvement social Faure)	155/2025 du 29/09/25	Adaptation d'offre	remboursement, déduction CFE	7,66%
14	Installation de cameras vidéo à bord des navettes urbaines et rétrocession	Conseil du 09/02/26	Sécurité	Remboursement de l'investissement initial de 27 526€ HT et frais de fonctionnement annuels de 3 391€ HT	7,71%
15	Adaptation d'offre à compter du 5/01/26 pour les transports scolaires et du 19/01/26 pour la navette urbaine de Pont-Saint-Esprit	Conseil du 09/02/26	Evolution d'offre	Montant annuel de 26 206 € H.T. (en € 2019)	8,14%

Fait à Bagnols-sur-Cèze en deux exemplaires originaux, le

Pour l'Agglomération du Gard rhodanien
Monsieur Jean Christian REY
En qualité de Président



Pour la société TRANS'GARD RHODANIEN
Monsieur Brice VERDIER
En qualité de Directeur

TRANS GARD RHODANIEN SAS
309, Avenue François Mitterrand
30200 BAGNOLS-SUR-CEZE
contact@transgardrhodanien.fr
RCS Nîmes 853 406 817